Situation 2 : Kohl, Mitterrand et l'Europe

ès les années 1930, le couple franco-allemand joue un rôle essentiel dans la construction européenne. Helmut Kohl et François Mitterrand poursuivent le processus d'intégration engagé par leurs prédécesseurs. Au tournant des années 1990, ils sont le moteur de l'élargissement et de l'approfondissement de l'Union européenne.

Quel rôle Helmut Kohl et François Mitterrand ont-ils joué dans la construction européenne?



De la réconciliation à l'alliance

Le 22 septembre 1984, à l'ossuaire de Douaumont (près de Verdun), le président de la République française, François Mitterrand 1 et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne (RFA), Helmut Kohl 2, rendent hommage, main dans la main, aux soldats des deux nations, morts au combat durant la Première Guerre mondiale.

1.	Identifiez	les deux protagonistes et citez leur fonction (Doc.	1).
----	------------	---	------	-----

U

2. Indiquez par des flèches ce qui représente la dualité (les deux États). Entourez les éléments qui montrent l'unité (l'alliance). En quoi le lieu choisi est-il symbolique (*Doc.* 1)?

Message conjoint de François Mitterrand et Helmut Kohl afin d'accélérer le processus d'intégration politique, Paris, 18 avril 1990

Compte tenu des <u>profondes transformations en Europe</u>, de l'établissement du marché intérieur et de la réalisation de l'Union économique et monétaire, nous jugeons nécessaire d'accélérer la construction politique de l'Europe des Douze. Nous pensons que le moment est venu de « transformer l'ensemble des relations entre les États membres en une Union européenne et de doter celle-ci des moyens d'action nécessaires », ainsi que l'a prévu l'Acte unique¹.

Dans cette perspective, nous souhaitons que le Conseil européen du 28 avril décide :

- 1. de demander aux instances compétentes d'intensifier les travaux préparatoires à la Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire qui s'ouvrira, ainsi que l'a décidé le Conseil européen de Strasbourg, avant la fin de l'année 1990 à l'invitation de la présidence italienne;
- 2. de lancer les travaux préparatoires à une conférence intergouvernementale sur l'Union politique.

www.doc.diplomatie.gouv.fr

1. L'Acte unique permet la transformation, le 1^{er} janvier 1993, du Marché commun issu du traité de Rome en un marché unique sans frontières intérieures. Il ouvre la voie à l'Union européenne qui prendra forme avec le traité de Maastricht.

3.	De quelles transformations parlent MM. Kohl et Mitterrand
daı	ns l'expression soulignée (Doc. 2)?

4. Encadrez les objectifs visés pour la construction européenne et surlignez les moyens d'y parvenir (*Doc.* 2). Dans quels domaines « l'Union » doit-elle s'effectuer?

5. Ces préconisations ont-elles abouti (*Doc.* 2 et 3)? Justifiez votre réponse.

Déclaration d'Helmut Kohl au Bundestag (Parlement allemand), sur le sommet de Maastricht, 13 décembre 1991

Premièrement, la voie menant à l'Union européenne est devenue irréversible. En effet, la nature du lien qui existe désormais entre les États membres de la Communauté européenne exclut la possibilité de faire bande à part ou de retomber dans l'ancien schéma d'État-nation avec tout ce qu'il implique. Nous avons ainsi réalisé l'un des objectifs cruciaux de la politique européenne de l'Allemagne. Maastricht démontre que l'Allemagne unie assume activement sa responsabilité en Europe et pour l'Europe, et qu'elle reste manifestement fidèle à ce que nous avons toujours dit, à savoir que l'unité allemande et l'unification européenne sont les deux côtés d'une même médaille.

Deuxièmement, nous avons atteint au cours des deux conférences un résultat solide qui sauvegarde nos intérêts essentiels tout en faisant progresser de manière décisive la Communauté. [...] Dès aujourd'hui, on peut dire que Maastricht a été, du point

de vue de l'Histoire, le sommet le plus important de la Communauté européenne depuis la signature des traités de Rome.

Troisièmement, le fait que nous soyons parvenus à donner à l'unification européenne une nouvelle dynamique est dû en particulier à la cohésion étroite avec la France. Le partenariat et l'amitié franco-allemande sont et restent décisifs pour l'Europe. Nous partageons tout particulièrement avec la France la vision d'une Europe dont le rapprochement n'est pas seulement de nature économique, mais aussi politique.

Quatrièmement, la Communauté européenne est désormais mieux armée pour relever les durs défis que lui réserve l'avenir. La percée de Maastricht ne revêt pas seulement une grande importance pour le renforcement de la Communauté : c'est aussi un très net signal adressé à nos voisins européens, et à nos partenaires du monde entier.

Ministère des Affaires étrangères de la République française.

- 6. Dans le document 3, soulignez :
- en rouge, l'objectif principal du sommet de Maastricht;
- en vert, le rôle du couple franco-allemand dans la construction européenne.

Surlignez:

- en jaune, ce qui est du domaine de l'État allemand;
- en vert, ce qui concerne le couple franco-allemand;
- en bleu, ce qui est du domaine européen.

À l'oral, expliquez le rôle du couple franco-allemand dans l'élaboration de ce traité.

7. Définissez l'Euroc	corps (Doc. 4).	
		sentative des relations
franco-allemandes (I	Joc. 1, 3 et 4) !	
franco-allemandes (L	Joc. 1, 3 et 4) ?	
franco-allemandes (L	Joc. 1, 3 et 4) !	
franco-allemandes (I	Joc. 1, 3 et 4) ?	
franco-allemandes (L	Joc. 1, 3 et 4) ?	

Défilé de la brigade franco-allemande à l'occasion du 50^e anniversaire du traité de l'Élysée, 14 juillet 2013



[Créé en 1992 lors du sommet de La Rochelle, par François Mitterrand et Helmut Kohl], l'Eurocorps couvre tous les types d'opérations possibles : secours en cas de catastrophe, assistance humanitaire, assistance à la sécurité, conflits de basse ou moyenne intensité, rétablissement et imposition de la paix, jusqu'aux conflits de haute intensité. Les postes de commandement du Corps européen sont capables de commander des unités multiples de niveau bataillon, brigade, division et corps d'armée.

Ces capacités sont à la disposition des besoins de sécurité et de défense de l'Union européenne, de l'Otan, des Nations unies, de l'OSCE¹ ou des nations-cadre².

www.eurocorps.org

- 1. OSCE : organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
- 2. Nations-cadre: France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg.

9. Dans un paragraphe organisé, montrez le rôle du couple franco-allemand dans la construction européenne.